



APEIQ

VOLUME V no. 2
AUTOMNE 2001

Abonnez-vous :
(514) 286-1155

Association de protection
des épargnants et investisseurs du Québec

Visitez notre site internet à...
www.apeiq.com



Bombardier

La société Bombardier annonçait le mercredi 17 octobre 2001, le nom du nouveau président et chef de l'exploitation de sa division aéronautique. Pierre Beaudoin succède à Micheal Graff à ce poste important de l'entreprise. En effet, Bombardier Aéronautique représenterait 66% du chiffre d'affaires de 16,1 milliards \$ de Bombardier et 86% du 1,4 milliard \$ des profits avant impôts, réalisés par la compagnie l'an dernier.

La façon dont cette nomination a été rendue publique rend l'APEIQ perplexe. D'après les informations parues ce matin dans La Presse, la société Bombardier aurait fait parvenir à 31 analystes et investisseurs institutionnels, à 9h00 hier matin, tout juste avant l'ouverture des marchés, un courriel intitulé « Pour votre information », les informant du changement de direction. Par la suite, les actions de Bombardier ont perdu jusqu'à 7,5 % de leur valeur de la veille, durant la séance de négociations sur un fort volume de transactions (plus de 4 millions d'actions transigées). Ce n'est finalement qu'à 14h21 que Bombardier a émis un communiqué de presse avisant le public de la nomination de monsieur Beaudoin. Il est possible de penser que certaines personnes, possédant cette information, ont pu transiger entre l'ouverture des marchés et le moment où la nomination a été rendue publique, alors que d'autres l'ont fait sans en avoir eu connaissance, créant ainsi un déséquilibre entre les différents intervenants.

La présente situation n'est pas sans nous rappeler le cas des messages téléphoniques laissés sur certaines boîtes vocales d'analystes par la société Air Canada, l'an dernier. On se souviendra que dans cette affaire, Air Canada a dû payer 1 million \$ à la Commission des valeurs mobilières du Québec et à celle de l'Ontario, qui l'accusaient d'avoir contrevenu à leurs règles en matière d'information aux investisseurs.

L'APEIQ demande, depuis maintenant plusieurs années, des politiques claires de la part des autorités réglementaires, pour que tous les actionnaires des sociétés ouvertes soient traités également et pour empêcher que ces sociétés accordent un traitement de faveur aux analystes des maisons de courtage, investisseurs institutionnels et autres intervenants privilégiés. L'exemple de Bombardier nous démontre, de nouveau, l'importance de demeurer vigilant sur la question.

Votre Association analyse présentement le préjudice qui a pu être subi par certains épargnants et investisseurs du Québec, relativement à la présente situation et quels sont les droits de ces derniers. Si vous êtes au nombre des actionnaires ayant transigé des actions de Bombardier Inc. au cours de la journée du mercredi 17 octobre 2001, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

On s'interroge sur la rémunération
des dirigeants d'entreprise... page 4, 5

- page 2 La boîte aux lettres
Saviez-vous que...
- page 3 Présentation des membres
du conseil d'administration
de l'APÉIQ
- page 4 Les dirigeants sont-ils
trop payés?
- page 5 La rémunération des hauts
dirigeants : un braquage
avec complicités
- page 6 Rapport du président
- page 7 L'APÉIQ face à la démocratie
de l'entreprise
- page 8 Les membres de la PIAC
partagent les mêmes
préoccupations que l'APÉIQ

Association de protection des
épargnants et investisseurs
du Québec

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
bureau 1002, Montréal, Qc H3A 3G5

Téléphone: (514) 286 1155
Télocopieur: (514) 286 1154

Courriel: admin@apeiq.com
Site internet: www.apeiq.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | |
|---------------------|-------------------|
| Président-fondateur | Yves Michaud |
| Président | Paul Lussier |
| Vice-présidente | Jocelyne Pellerin |
| Secrétaire | Rachel Didier |
| Trésorier | Réjean Ross |

| | |
|--------------------|------------------|
| Membres du conseil | Réjean Belzile |
| | Pierre Chaurest |
| | Robert Cournoyer |
| | Fernand Daoust |

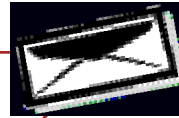
| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Responsable du Comité des études | Réjean Belzile |
|-------------------------------------|----------------|

ÉQUIPE TECHNIQUE

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Coordonnateur à la rédaction | Pierre Chaurest |
| Révisseur | Renée Beauchemin |
| Secrétariat | Sylvie Chagnon |

| | |
|-----------|--------------------|
| Graphisme | Démon blanc design |
|-----------|--------------------|

La boîte aux lettres



Je tiens à vous remercier de tout cœur pour votre détermination à défendre les droits des petits épargnants et investisseurs du Québec. J'ai grandement apprécié vos démarches de recours collectifs en faveur des actionnaires, à l'encontre des sociétés Nortel Networks, Cinar et Air Canada.

R .R. Loretteville

Félicitations pour le contenu éducatif du bulletin APÉIQ, Vol V No.1, qui m'incite à vous envoyer ma cotisation.

R.M. Montréal

Il me fait plaisir de vous faire parvenir un chèque de 25 \$, pour adhérer à votre association. Mon mari et moi sommes de petits épargnants qui avons été leurrés par Nortel. Votre association nous donne espoir, car nous avons suivi avec intérêt

les actions de monsieur Michaud, que nous endossons à cent pour cent. Nous espérons que, tous ensemble, nous obtiendrons justice.

L.L. Vaudreuil-Dorion

J'ai l'impression de vous envoyer un chèque pour la justice sociale.

L.A Québec

Pourrait-on confier à l'APÉIQ les procurations pour les assemblées générales des grandes entreprises ? Votre association pourrait ainsi récupérer des votes.

G.B. Sainte-Adèle

N.D.L.R. Les personnes intéressées peuvent toujours faire parvenir leurs procurations au secrétariat de l'APÉIQ.

Saviez-vous que...



Par Me Rachel Didier,
secrétaire de l'APÉIQ

L'Australie et la régie d'entreprise

À la suite de la récente faillite de grandes sociétés à capital-actions, le gouvernement d'Australie prévoit modifier la loi qui régit les sociétés à capital-actions, afin de prévoir un mécanisme d'évaluation des programmes de rémunération des dirigeants, de garantir l'indépendance des experts-comptables et des courtiers en valeurs mobilières et d'ajouter des dispositions sur la régie d'entreprise. Un rapport de Standard & Poor's recommande l'implantation d'un système de normes sur la régie d'entreprise. Chaque entreprise, dont les actions sont inscrites en bourse, serait cataloguée sur leurs pratiques commerciales en matière de régie d'entreprise. Standard & Poor observe une tendance des actionnaires à exiger des dirigeants

d'entreprise plus d'informations dans le domaine de la régie d'entreprise. Australian Financial Review, August 16-17, 2001; Dow Jones Newswire, August 20, 2001.

Révolte d'actionnaires au Royaume-Uni

Le président de Woolworths a convoqué, en août 2001, une assemblée spéciale d'actionnaires au cours de laquelle il a présenté le programme de rémunération des dirigeants sous forme d'option d'actions. Quelques actionnaires en colère ont dénoncé directement ce programme et ont exigé le vote. Cette opposition de quelques actionnaires (16,1%) force le président à revoir, dans un délai maximum de six mois, le programme de rémunération. *The Independent*, August 25, 2001; *Times of London*, August 25, 2001.

Allemagne : Implantation d'un code de régime d'entreprise

Le gouvernement reconnaît le besoin de protéger les actionnaires et d'assurer l'indépendance des experts-comptables. Il prévoit mettre en place, à l'été 2002, un Code de régie d'entreprise soutenu par une

loi spécifique pour imposer plus de rigueur aux sociétés à capital-actions. *Handesblatt*, July 11, 2001; *Wall Street Journal*, July 12, 2001.

Ontario (Canada) : Améliorer les pratiques d'affaires dans les entreprises à faible capitalisation

Un rapport préparé en 2001, par Deloitte & Touche, conclut que les entreprises à faible capitalisation ont des pratiques d'affaires de régie d'entreprise déficientes. *The Canadian Press*, June 26, 2001.

États-Unis : le réseau internet regroupe les actionnaires pour mieux se faire entendre, lors d'assemblées d'actionnaires

ERaider a mis sur pied, grâce à Internet, un groupe d'actionnaires dissidents qui ont

réussi à présenter une proposition à l'assemblée d'actionnaires de Goldfield Corp. (GV). La proposition demandait d'appliquer la procédure du vote cumulatif. Celle-ci a été rejetée lors du vote, mais la haute direction reconnaît qu'elle doit améliorer l'échange d'informations avec les actionnaires. *eRaider News Release*, June 19, 2001.

France : Modification de la législation sur les investissements autorisés pour les caisses de retraite

À la suite des pressions exercées par le Forum de l'investissement responsable, un projet de loi exigera que les caisses de retraite investissent les fonds dans des entreprises responsables sur les plans social, environnemental et éthique en France, en Europe et à travers le monde. *Forum pour l'investissement responsable*, 17 mai 2001.

Floride : La FSBA et ses recours judiciaires

La Caisse de retraite des employés de l'état de la Floride (FSBA) est un investisseur institutionnel, considéré parmi les plus actifs devant les tribunaux. Comme détenteur d'actions, le conseil d'administration de la FSBA a intenté plus de 300 recours contre des sociétés, alléguant que leurs dirigeants ont agi de manière frauduleuse et ont mis en péril la valeur des investissements de la FSBA. Cette dernière constate que de plus en plus de recours contre les administrateurs sont à la limite des recours à caractère pénal. Le California Public Employees System (CALPERS) était, jusqu'à maintenant, réputé pour être l'investisseur institutionnel le plus vigilant pour dénoncer les sociétés commerciales ayant des pratiques de régie d'entreprise douteuses. *Miami Daily Business Review*, September 11, 2001.

Les membres du conseil d'administration de l'A.P.É.I.Q. 2001-2002

- **Réjean Beizue**, responsable comité des études;
- **Robert Cournoyer**, membre du conseil;
- **Me Rachel Didier**, secrétaire;
- **Fernand Daoust**, membre du conseil;
- **Pierre Chaurest**, membre du conseil;
- **Réjean Ross**, trésorier.
- **Yves Michaud**, président-fondateur,
- **Paul Lussier**, président,
- **Jocelyne Pellerin**, vice-présidente.



Les dirigeants sont-ils trop payés?



Par Jocelyne Pellerin,
vice-présidente de
l'APÉIQ

Vous avez peut-être vu l'émission de Zone Libre, à la télévision de Radio-Canada le 24 août dernier, qui traitait de la rémunération des dirigeants d'entreprise. J'y reviens, car le sujet fera partie de nos interventions en 2002 et il me permet de souligner l'inaction presque généralisée des gestionnaires de caisses de retraite et de portefeuilles.

Tout d'abord, je rappelle que l'émission soulignait le niveau scandaleux de la rémunération des dirigeants des grandes corporations, au détriment souvent de la santé financière des entreprises qu'ils dirigent. En effet, cette pratique pouvait avoir des conséquences désastreuses au point d'entraîner de nombreuses pertes d'emplois. Le phénomène s'est vu et se voit tant aux États-Unis qu'au Canada. Le président-fondateur de l'APÉIQ Yves Michaud, mentionnait justement dans le cadre de cette émission, que « l'on assistait à une perversion du système capitaliste. » Et qui osera dénoncer de tels abus? Les gestionnaires des caisses de retraite? Les administrateurs de REER? Les conseillers financiers? Le silence sur cette question est plus que troublant, c'est le moins que l'on puisse dire.

Les salaires démesurés versés aux dirigeants d'entreprise causent un tort immense aux employés, mais aussi aux actionnaires. Mais comment cela peut-il se produire me direz-vous? Le salaire de base est généreux certes, mais l'instrument privilégié pour verser des rémunérations astronomiques aux dirigeants d'entreprises, c'est les options d'achat d'actions. Cette pratique est largement généralisée car elle semble, à prime abord, ne rien coûter. En effet, les options seront exercées lorsque la valeur des actions aura augmenté. Où est le mal alors? Paul Lussier, président de l'APÉIQ, l'a bien expliqué lors de l'émission

du 24 août dernier. « L'émission d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants de compagnies publiques constitue, tout simplement, une dilution de l'avoir des actionnaires. Autoriser l'émission de 15% des actions en circulation sous forme d'options d'achat d'actions, c'est enlever une valeur qui pourrait être presque équivalente aux actions détenues par l'ensemble des actionnaires. » Et personne ne dit rien.

Trop payés les dirigeants d'entreprises? Certainement, si l'on se fie à ce que révélait le reportage de Zone libre. Des exemples? Pour l'année 2000, le salaire de Jacques Bougie, alors président d'Alcan : 24 millions \$; celui de Michael Armstrong, président de ATT : 27 millions \$; celui de Jean Monty, président de Bell : 40 millions \$; celui de John Roth, président de Nortel : 135 millions \$.

À part l'APÉIQ, qui dénonce cette situation aberrante? Aux États-Unis, un mouvement d'opposition Responsible Wealth regroupe des militants qui interviennent aux assemblées annuelles des grandes corporations, comme le fait l'APÉIQ au Québec et au Canada, afin de mettre un frein à une telle pratique. Les grands syndicats américains suivent également de près la situation et l'on retrouve sur le site internet de l'AFL-CIO (syndicat) un observatoire de la rémunération des dirigeants (www.aflcio.org/paywatch). Le Council of Institutional Investors suit également ce dossier attentivement (www.cii.org).

Au Québec, un seul gestionnaire de portefeuille dénonce vigoureusement cet état de fait. Monsieur Stephen Jarislowsky n'a pas froid aux yeux et il a apporté un témoignage important, lors de cette émission consacrée à la question de la rémunération des dirigeants. Cet homme courageux gère 240 fonds d'une valeur de 26 milliards \$. Il qualifie le niveau de rémunération des dirigeants de vol légal, rien de moins! Il a été membre de plusieurs comités de rémunération et il reconnaît que ces comités sont formés essentiellement de personnes ayant les mêmes intérêts que le président de ces entreprises. Ils sont eux-mêmes présidents d'autres sociétés, de sorte que

lorsqu'ils doivent former à leur tour un comité de rémunération dans leur entreprise, ils font appel aux autres présidents qui lui votent à leur tour une rémunération plus que raisonnable. Les actionnaires n'auront pas la possibilité de s'objecter à ces émoluments, car lors des assemblées annuelles, on assiste à un autre jeu, celui des procurations qui permettent à la haute direction de faire accepter à peu près tout ce qu'ils veulent. Monsieur Jarislowsky croit que les conseils d'administration ne font pas leur boulot convenablement. Il mentionnait en entrevue lors de l'émission, que « les membres des conseils d'administration ont pour rôle de représenter les actionnaires, mais ils ne le font pas! »

Une autre voix se joint à celles de l'APÉIQ et de Stephen Jarislowsky, président de Jarislowsky Fraser, pour s'insurger contre les options d'achat et la rémunération excessive des hauts dirigeants. Il s'agit du Teachers' Pension Plan de l'Ontario, dont le président est Claude Lamoureux. Mentionnons que le Teachers' Pension Plan de l'Ontario représente un actif de 74 milliards \$. C'est le deuxième en importance au Canada, après la Caisse de dépôt et placement du Québec qui gère un actif de 100 milliards \$. Monsieur Lamoureux préfère cependant agir par l'envoi de lettres aux principaux concernés, plutôt que par des interventions lors des assemblées annuelles des corporations. Il exerce une certaine influence, car les actionnaires peuvent consulter le site internet du Teachers' (www.piacweb.org), où l'on retrouve les prises de position des administrateurs de cette importante caisse de retraite sur les propositions débattues lors des assemblées annuelles des entreprises publiques. Si le Teachers' vote contre une proposition de rémunération par exemple, ça se sait.

Qu'en est-il des autres gestionnaires de caisse de retraite? Ceux-ci ne courent pas les assemblées annuelles des entreprises dans lesquelles ils investissent pourtant en notre nom. On ne peut que les inviter à prendre leur rôle un peu plus au sérieux et à exercer une surveillance plus étroite et plus globale de la régie des entreprises, qu'ils nourrissent de nos argents.

La rémunération des hauts dirigeants : un braquage avec complicités



Par Réjean Belzile,
responsable du Comité
des études de l'APÉIQ

Le titre de cet article est tiré d'un dossier révélateur publié par la revue Fortune* en juin dernier. Qualifiant d'emblée de vol de grand chemin les montants faramineux versés à titre de rémunération de nombreux hauts dirigeants de sociétés par actions, ce dossier tente d'en retracer les origines et les conditions qui ont rendu possible cette progression fulgurante de la rémunération de l'élite managériale. La victime du braquage est connue, c'est l'actionnaire ordinaire de l'entreprise. Revoyons par le biais de l'image du braquage les principaux éléments proposés par le magazine américain ayant permis que s'installe le culte du CEO-star payé à l'échelle des stars de cinéma et du sport. Comme pour beaucoup de braquages, le succès de l'opération a nécessité des complicités. Dans notre cas, la complicité est venue de l'intérieur (les membres du conseil d'administration) et de l'extérieur (conseillers en rémunération et autorités réglementaires).

Les conseils d'administration : complicité intérieure

La représentation des intérêts des actionnaires est mise en veilleuse lorsqu'il s'agit de fixer la rémunération des hauts dirigeants. Le dossier de Fortune présente sous le couvert de l'anonymat des témoignages révélateurs de membres de comités des ressources humaines qui globalement admettent que, par incompetence, paresse, servilité devant les hauts dirigeants ils leur consentent des montants exorbitants qu'ils savent hors de proportion avec les performances qu'ils livrent aux actionnaires. Un des

témoignages est à l'effet que beaucoup d'administrateurs tiennent à se maintenir dans le club. Le prix du membership est le renoncement à l'indépendance d'esprit et une complicité avec les hauts dirigeants. De plus, comme les administrateurs sont souvent eux-mêmes des hauts dirigeants de société, ils ont tendance à appliquer la maxime du «Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fit» et évitent de faire barrage aux appétits des hauts dirigeants. On ne veut pas d'administrateurs indépendants et on meuble les conseils d'administration en conséquence.

Les conseillers en rémunération : complicité extérieure active

Ces experts en technique parviennent à faire rouler la machine toujours plus vite. Payés par les hauts dirigeants, ils conseillent ces derniers et les administrateurs sur leur rémunération. Un haut dirigeant d'une grande société américaine et membre de nombreux conseils d'administration affirme dans ce dossier qu'il est rare qu'un conseiller externe en rémunération ne devienne pas une prostituée! Selon ce haut dirigeant, les conseillers externes élaborent diverses formules de performance, mais la réalité est que ces formules sont de la poudre aux yeux, car qui dit formule dit standards et ce sont les gens qui sont payés en fonction de ces formules et standards qui fixent ces règles. Selon un autre témoignage, le défi des conseillers externes est de trouver des justifications pour des salaires de plus en plus élevés et, pourrait-on ajouter, de moins en moins justifiables.

Les autorités réglementaires : complicité extérieure passive

Une portion importante des immenses rémunérations est sous forme d'options d'achat d'actions. Le traitement comp-

table, selon lequel les sociétés ne sont pas forcées de comptabiliser le coût de ce régime de rémunération à titre de charges dans leurs résultats, est un facteur qui a favorisé la popularité de ce mode de rétribution. Ce coût se mesure à la valeur des options données aux hauts dirigeants et représente le manque à gagner de la société. En effet, la société pourrait vendre ces options et en retirer une somme qu'elle investirait dans ses activités. Un second effet négatif pour les actionnaires est attribuable au fait que l'exercice de leurs options par les dirigeants a pour effet d'augmenter le capital-actions de l'entreprise et diluer la participation des actionnaires actuels aux bénéfices. Cette pratique comptable a permis d'occulter le coût réel de la rémunération des hauts dirigeants. On ne s'est pas privé d'exploiter cette brèche dans les grandes entreprises pour berner les actionnaires et se soustraire, pour un temps, à leur grogne.

L'avenir

Terminons par deux éléments de réflexion suscités par un autre témoignage rapporté dans Fortune. La première est qu'il sera difficile d'endiguer ce courant du toujours plus. Les hauts dirigeants perçoivent ces rémunérations fabuleuses comme un dû et si les régimes d'options viennent à ne pas faire le boulot, d'autres mécanismes seront utilisés pour arriver aux mêmes fins. Les mécanismes sont interchangeables, seul le résultat compte. La seconde, à peine plus encourageante à la lumière de l'histoire récente, est que l'implication directe des grands investisseurs institutionnels est requise pour ramener sous contrôle la rémunération des hauts dirigeants. L'APÉIQ, pour sa part, continuera de militer pour un juste équilibre en matière de rémunération dans les entreprises.

* Geoffrey Colvin,
(The great CEO pay heist), June 25, 2001.

Rapport du président



Par Paul Lussier
Président de l'APÉIQ

Au cours de la dernière année, l'APÉIQ a continué d'affirmer sa présence et son leadership en tant qu'organisme indépendant, représentant les intérêts des petits épargnants et investisseurs qui ont confié leurs épargnes, sous une forme ou une autre, au système financier canadien. Nous l'avons fait au nom des membres de l'APÉIQ, tout en étant conscient que notre action sert tous les investisseurs du Canada ; autant que les gouvernements et les organismes réglementaires impliqués dans la gestion des fonds générés par l'épargne.

Propositions d'actionnaires

Encore cette année, notre principale manifestation publique a été de présenter des propositions d'actionnaires lors d'assemblées annuelles des actionnaires de quelques grandes entreprises à capitalisation ouverte et diffuse; surtout les banques.

Les trois sujets visés par les propositions de l'APÉIQ étaient : 1- L'indépendance des vérificateurs externes qui ne devraient pas recevoir d'autres contrats de la part de l'entreprise, où ils doivent effectuer la vérification ; 2- Les régimes d'octroi d'options qui devraient être liés à la performance de l'entreprise par rapport à ses concurrents et ; 3- La représentativité des membres des conseils d'administration qui devraient au moins être élus par la procédure du vote cumulatif.

Recours collectifs

L'APÉIQ s'est aussi impliquée, au cours de la dernière année, en entreprenant des procédures en recours collectif contre Cinar, en mars 2000 et Nortel, au mois de février 2001. Dans les deux cas l'APÉIQ reproche aux sociétés poursuivies divers manquements à leurs obligations d'information, face à leurs actionnaires et au public investisseur en général.

Dans le cas de Cinar, une première étape a été franchie en ce que nous avons fait échec aux différentes objections soulevées par la société et ses anciens dirigeants à l'encontre du recours collectif. Nos avocats en sont maintenant à réviser le dossier et à se préparer pour une audition prochaine. Ce sera alors la première fois qu'un tribunal québécois se penchera sur les arguments que nous mettons de l'avant, dans le cadre du recours collectif.

Quant à Nortel, il a été retardé à la suite de deux reports demandés par les avocats de l'entreprise. Ainsi, nous venons tout juste de recevoir la liste des différents arguments que Nortel entend invoquer, afin de faire rejeter notre recours collectif à un stade préliminaire. Nos procureurs s'affairent donc à préparer notre riposte.

Bulletin, Alerte et site Internet

Nous avons créé le bulletin ALERTE afin de pouvoir communiquer instantanément avec tous les membres qui possèdent une adresse électronique. Ce moyen de communication a aussi été utilisé pour annoncer notre action face à Nortel et nous entendons le faire de plus en plus à l'avenir.

Quant au bulletin trimestriel, nous avons élaboré un concept graphique plus moderne et pratique. Ce concept a été transposé sur le site Internet de l'APÉIQ (www.apeiq.com), qui devrait, avec le temps, devenir le site de référence en matière de régie d'entreprise au Canada.

Divers

Une autre nouveauté entreprise par votre association, au cours de l'année, aura été l'organisation conjointe avec L'ACTIF d'un colloque d'une journée, tenu à Montréal en octobre dernier et portant sur «Les nouvelles réalités boursières».

Peu de temps avant la dissolution du dernier parlement, nous avons répondu à l'invitation du Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour rappeler les positions de l'APÉIQ et ses propositions visant à protéger les intérêts des petits investisseurs, dans le cadre du projet de Loi sur les institutions financières. Le gouvernement fédéral s'apprêterait maintenant à l'adopter. Les députés du Bloc Québécois, membres du comité des finances, ont entrepris de défendre nos propositions et il se pourrait qu'avec le temps et l'inévitable instauration de meilleures règles de régie d'entreprise, nous puissions obtenir gain de cause sur certains points.

Au plan international, j'ai à nouveau représenté l'APÉIQ, lors de la réunion annuelle de l'International Corporate Governance Network (ICGN), à New York. Et c'est avec plaisir que j'ai constaté la présence d'un représentant de la Caisse de Dépôt et du Fonds de Solidarité de la FTQ.

Plainte au Conseil de presse

Une autre activité qui a malheureusement absorbé beaucoup trop de temps au conseil d'administration et à plusieurs de ses membres, surtout en début de cette année, découle d'un reportage diffusé à la télévision de Radio-Canada, les 15 et 16 juin 2000, au lendemain de notre dernière assemblée annuelle. Nous considérons ce reportage tendancieux et malveillant à l'égard de l'APÉIQ et de son président-fondateur. L'APÉIQ a porté plainte auprès de la Société Radio-Canada et du Conseil de presse du Québec.

Orientations stratégiques

Au cours de l'année qui vient, nous avons l'intention de poursuivre les activités déjà entreprises et surtout d'intensifier notre présence lors des assemblées d'actionnaires. Notre intention est de développer quelques propositions d'actionnaires portant sur des sujets fondamentaux, que nous soumettrons aux plus grandes entreprises cotées à la bourse de Toronto, afin d'élargir le débat sur les questions de régie d'entreprise et de protection des petits actionnaires dans l'ensemble des sociétés publiques canadiennes. Pour ce faire, nous aurons besoin de la coopération de tous les membres qui sont actionnaires de ces entreprises et qui pourraient, à l'occasion, devenir les porte-parole de l'APÉIQ lors d'assemblées d'actionnaires.

Remerciements

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration qui ont consacré du temps au bénéfice de l'APÉIQ, apportant chacun une compétence particulière. Je remercie aussi tous les membres des comités et des groupes de travail qui eux aussi nous ont fait profiter de leur dévouement et compétence. Finalement, je remercie tous les membres qui nous ont supportés lors des assemblées ou autres événements où nous nous sommes manifestés, en plus d'avoir assidûment renouvelé leur contribution à l'APÉIQ. Nous sommes maintenant plus de 1600 membres. Notre force et notre crédibilité s'accroîtront avec notre nombre.

L'APÉIQ face à la démocratie de l'entreprise



Par Pierre Chaurest
membre du conseil
d'administration
de l'APÉIQ

Dans le cadre d'une audience publique de la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises, tenue à Montréal, le 6 juin dernier, l'APÉIQ, par la voix de son président monsieur Paul Lussier, a été invitée à commenter la position de son association.

Contribution aux partis politiques

Au cours des dernières années, l'APÉIQ s'est prononcée contre les contributions corporatives au financement des partis politiques. « La participation des entreprises au débat politique ne doit pas prendre des formes qui en viendraient à nier le

principe fondamental un citoyen, un vote», d'affirmer monsieur Lussier. La Loi sur les sociétés canadiennes par actions (LCSA) et la Loi des banques devraient être modifiées de manière à ce qu'elles interdisent aux personnes morales, constituées en vertu de ces lois, de fournir des contributions financières ou autres à des partis politiques ou à des mouvements similaires et cela, à tous les échelons de gouvernements. Non seulement il importe que les sociétés considèrent la valeur démocratique dans leur fonctionnement interne, encore faut-il qu'elles respectent cette valeur dans leurs façons de participer à l'espace public. La grande entreprise, aussi puissante soit-elle, n'est pas au-dessus de la démocratie.

Le financement des partis politiques par l'entreprise constitue une pratique néfaste. Elle peut, en effet, fausser le jeu démocratique. Elle nourrit le cynisme d'un nombre croissant de citoyens à l'égard des institutions démocratiques, en renforçant la perception, fondée ou non, que les intérêts économiques peuvent court-circuiter la volonté populaire et manipuler le système démocratique, de façon à ce que les fonctions de l'état normatives, fiscales ou autres servent à leurs fins.

Bien-fondé de regroupements d'actionnaires individuels

Dans le contexte où les investisseurs réels sont maintenant un très grand nombre de petits épargnants qui n'ont pratiquement pas voix au chapitre, l'APÉIQ considère que le gouvernement devrait favoriser l'émergence et l'épanouissement d'associations comme la sienne, en facilitant leur financement par une contribution obligatoire de la part des entreprises cotées en bourse, par une taxe minimum sur les transactions boursières ou tout autre moyen qui permettrait le regroupement d'actionnaires individuels.

De nouvelles avenues en matière de communication de l'information

« Il apparaît essentiel et urgent, s'il n'est pas déjà trop tard, que les gouvernements édictent des lois et assurent les moyens de leur application, afin que les actionnaires soient bien informés de ce qui se passe dans les entreprises où ils investissent, non seulement en matière financière, mais aussi sur tous les sujets qui peuvent constituer leur système de valeur et donc, déterminer leur choix en tant qu'investisseur, si petit soit-il », de conclure Paul Lussier.

Le point sur les recours collectifs

Par Maxime Nasr, avocat
Belleau Lapointe, s.e.n.c.

Aux mois de mars 2000 et de février 2001, l'APÉIQ a entrepris des procédures judiciaires en recours collectifs respectivement contre les sociétés Cinar et Nortel Networks. Dans les deux cas, l'APÉIQ reproche aux sociétés poursuivies d'avoir manqué à leurs obligations d'information face à leurs actionnaires et au public investisseur en général.

Dans le cadre du dossier Nortel, la société poursuivie a soulevé d'entrée de jeu des motifs qui justifieraient selon elle le rejet du recours collectif que tente d'entreprendre l'APÉIQ à un stade préliminaire. Dans l'optique de faire la lumière sur les motifs soulevés par Nortel, deux représentants de cette dernière ont été interrogés par les procureurs de l'APÉIQ. Au début du mois de novembre 2001, la Cour supérieure du Québec sera ainsi appelée à se pencher sur certains des

motifs soulevés par Nortel qui militent notamment en faveur de l'incompétence des tribunaux québécois au profit des tribunaux ontariens. Bien entendu, le dossier Cinar est plus avancé puisque l'APÉIQ l'a institué près d'un an avant le dossier Nortel. Ainsi, les procureurs de Cinar ont eu l'occasion de procéder à l'interrogatoire de M. Yves Michaud, président-fondateur de l'APÉIQ et de M. Louis-Antoine Méthot, personne désignée par l'APÉIQ aux fins d'exercer

(suite de la page 7)

le recours collectif. Les procureurs de l'APÉIQ ont pu faire de même en interrogeant le nouveau président de Cinar, M. Barrie Usher. Les moyens de défense qu'entendent faire valoir les parties poursuivies ont été communiqués à l'APÉIQ et ses procureurs en sont maintenant à réviser le dossier et à le préparer pour une audition prochaine.

Si vous croyez faire partie d'un groupe d'actionnaires que l'APÉIQ entend représenter dans le cadre de ses recours collectifs, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'Association (admin@apeiq.com). De même, soyez assuré que votre Association continuera de vous informer relativement à ces deux recours collectifs.

Les membres de la PIAC partagent les mêmes préoccupations que l'APÉIQ

La PENSION INVESTMENT ASSOCIATION OF CANADA (PIAC) qui regroupe les 140 plus importants fonds de retraite du Canada, vient de nous communiquer les résultats d'une enquête faite auprès de ses membres au printemps 2001, concernant entre autres, leurs préoccupations principales en matière de régie d'entreprise.

Il ressort de cette enquête que plus de 85% des membres de la PIAC estiment prioritairement que les conseils d'administration soient indépendants des gestionnaires de l'entreprise et que les vérificateurs externes et les membres du comité de rémunération soient aussi indépendants de la direction courante. Dans une même proportion, les membres de la PIAC considèrent comme excessive la rémunération accordée aux dirigeants d'entreprises et souhaiteraient que celle-ci soit davantage reliée à la performance des individus, plutôt qu'à tout autre critère lié au rendement du titre en bourse.

Dans près de 90% des cas, les membres de la PIAC, considèrent primordial que les gestionnaires rendent des comptes aux conseils d'administration et que ces derniers en fassent autant envers tous les actionnaires.

L'APÉIQ se réjouit de constater que les membres de la PIAC sont tout aussi préoccupés que nous du fonctionnement traditionnel des relations entre les conseils d'administration et les directions des entreprises cotées en bourse. L'APÉIQ continuera donc de promouvoir, auprès d'un plus grand nombre d'entreprises, l'indépendance des conseils d'administration et des vérificateurs, une rémunération plus modérée et objective des dirigeants, ainsi que l'exigence d'information pour tous les actionnaires, quelle que soit l'ampleur de leurs investissements dans une entreprise.

L'APÉIQ estime que ses propositions d'actionnaires devraient recevoir de plus en plus de soutien des investisseurs institutionnels, pourvu que les administrateurs des fonds de retraite passent clairement leur message en ce sens aux gestionnaires de fonds, lesquels investissent effectivement les sommes qu'ils leur confient et qui en général votent aussi les procurations d'actionnaires.

 S.V.P. vous servir du coupon ci-dessous pour offrir un cadeau, renouveler ou recruter un nouveau membre. Utiliser l'enveloppe-réponse pour le retour.

COUPON DE COTISATION

Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____ Ville: _____
Province: _____ Code postal: _____ Autre code postal: _____ Tel. bureau: _____
Domicile: _____ Télécopieur: _____ Courriel: _____
Date: _____ Profession: _____
Nom du recruteur: _____ Code postal: _____

Ci-joint mon chèque au nom de L'APÉIQ

APÉIQ, 425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

25\$ 50\$ 100\$ Nouveau membre Renouvellement

Visa: _____ Signature: _____ Date d'expiration: ____/____/____

Inscrivez votre nom pour abonnement cadeau: